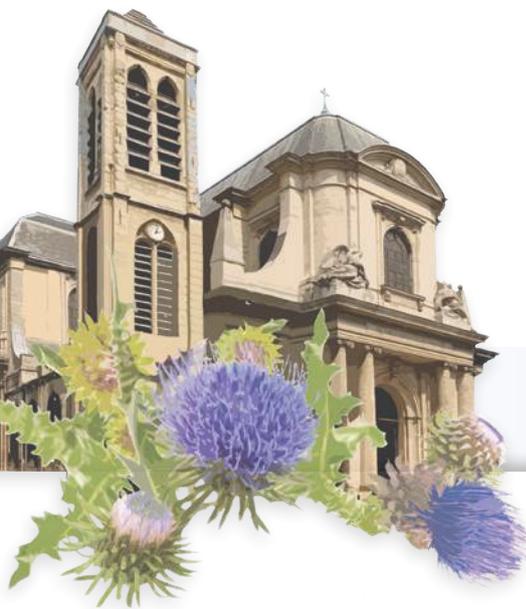


# LE CHARDONNET



“Tout ce qui est catholique est nôtre”

Louis Veuillot



## À la lumière de l'éternité

Un prêtre missionnaire me disait un jour qu'une des plus grandes hérésies postconciliaires, du point de vue pastoral, a été l'abandon de la prédication sur l'enfer. Il est vrai qu'on prêche de moins en moins sur les vérités éternelles. Parfois, quand on assiste à des messes d'enterrement dans l'Église moderne, on dirait que la personne est canonisée sur place, par le sermon du prêtre. On n'hésite pas à célébrer les funérailles de gens qui ont publiquement rejeté même la morale naturelle – jusqu'à militer en faveur de l'avortement – et n'ont donné aucun signe de repentance avant la mort. Il est rare qu'on demande de prier pour le défunt en rappelant les souffrances du purgatoire, comme si son existence n'était pas une vérité de foi mais une invention du Moyen-Âge.

Cela n'est pas la pensée de l'Église qui, pendant ce mois de novembre, nous invite à méditer sur la mort, sur notre salut éternel et à prier pour ceux qui nous ont précédés dans l'éternité.

L'existence du Purgatoire est, en effet, une vérité révélée par Dieu. La Sainte Écriture nous parle de Judas Macabée qui offrait un sacrifice expiatoire pour les morts, pour qu'ils fussent délivrés de leurs péchés. (II Mac. 12,45). Jésus laisse entendre qu'il y aura une possibilité de pardon pour certains péchés dans le monde à venir

(Mt 12,32) et l'apôtre saint Paul fait allusion à des âmes qui seront sauvées à travers une purification passagère : « comme à travers le feu ».

Les fidèles ont toujours prié pour les âmes des trépassés. En vertu de la communion des saints, en effet, nous sommes unis aux saints du Ciel dont nous pouvons demander l'intercession, et aux âmes saintes du Purgatoire, que nous pouvons soulager par nos prières. Il suffit d'ailleurs de visiter les catacombes de Rome pour voir sur des tombes du II<sup>e</sup> siècle, déjà, des demandes de prières pour les morts. Le concile de Florence confirme cette foi en affirmant : « À l'adoucissement des souffrances des âmes du Purgatoire servent les suffrages des fidèles vivants, notamment le saint sacrifice de la Messe, les prières, les aumônes et autres œuvres de piété que les fidèles, conformément aux institutions de l'Église ont coutume d'offrir les uns pour les autres » (Denzinger-Schonmetzer 1304).

Au Purgatoire, on expie la peine due aux péchés pas totalement réparés sur terre et la douleur est bien grande en raison de la condition des âmes séparées de leurs corps. On y souffre de la séparation de Dieu.

L'âme, au sortir de cette vie, éprouve un violent désir d'être unie à Dieu, car elle entrevoit l'immensité du

bonheur du Ciel. Le tourment qu'elle éprouve de la peine du dam est alors terrible, et n'est tempéré que par la certitude qu'il finira. Quant à la peine du sens, elle est comparable à celle d'un emprisonnement que le feu, instrument de la justice divine, exerce sur elle (St Th. S.T supp. Q 73 a 3).

L'Église, qui est mère, nous incite à la prière, pendant ce mois ; elle accorde aussi des indulgences qui augmentent la valeur réparatrice de nos bonnes œuvres, pour soulager ces âmes. Répondons donc généreusement à son appel car à la fin de notre vie, si tout va bien, nous devons probablement passer au Purgatoire. Là, nous pourrions bénéficier des prières des vivants dans la mesure où nous aurons prié durant notre vie pour les âmes des trépassés. En effet, comme nous le rappelle saint Thomas : « L'âme mérite, étant dans le corps, que les suffrages lui soient utiles après la mort » (Suppl. Q 71 a2 ad 2).

Efforçons-nous de vivre à la lumière de l'éternité, méditant souvent sur les fins dernières ; nos prières pour ces âmes seront plus intenses et plus ferventes. Nous aurons ainsi des amis fidèles qui intercéderont pour nous auprès de Dieu.

**Abbé Pierpaolo Maria PETRUCCI**

### SOMMAIRE

**PAGE 1** - Éditorial

par M. l'abbé Pierpaolo Petrucci

**PAGE 2** - Dossier : turpitudes législatives

**PAGE 2** - Il n'y a pas que le tabac qui tue !

par M. l'abbé Denis Puga

**PAGE 4** - Libéralisme mortifère

par M. l'abbé François-Marie Chautard

**PAGE 5** - Lettre à l'archevêque de Paris

par Franck Bouscau

**PAGE 7** - Une robe rouge et blanche

par M. l'abbé François-Marie Chautard

**PAGE 12** - La paroisse sous la cure de l'abbé Lenert

par Vincent Ossadzow

**PAGE 15** - Le trentain de saint Grégoire le Grand

par M. l'abbé Guillaume d'Orsanne

**PAGE 16** - Activités de la paroisse

## Présentation du dossier : turpitudes législatives

Tandis que les éminents politiciens de notre « démocrassouille » débattent avec la ministre de la santé pour savoir si « un donneur de gamètes » est un père et s'il est écrit dans un texte législatif qu'un enfant doit avoir un père et une mère, il a paru bon au *Chardonnet* de présenter un dossier relatif à cette décadence législative digne de Sodome et Gomorrhe.

Après un article révélant la sinistre réalité cachée dans ces pratiques sordides de la PMA et de la GPA, une réflexion sur le principe fon-

damental du libéralisme législatif en expose le caractère satanique. Puis une lettre du Pr Bouscau dénonce la lâcheté épiscopale de Mgr Aupetit que la célébration des funérailles d'un homme excommunié rend complice des crimes dont l'ancien président de la République ne s'est jamais repenti publiquement. « Fils de l'homme, je t'établis comme sentinelle pour la maison d'Israël ; tu écouteras la parole qui sortira de ma bouche et tu les avertiras de ma part. Si je dis au méchant : "Tu mourras certainement", et que tu ne l'aver-

tisses pas, et que tu ne parles pas pour l'avertir de sa voie mauvaise, afin qu'il vive, ce méchant mourra dans son iniquité ; c'est à toi que demanderai compte de son sang. » Ezéchiel (3/17-18).

Enfin, l'évocation de la vie et du martyre de la jeune sainte Maria Goretti rappelle la tragique puissance maléfique de la luxure. Mais surtout, elle illustre la beauté limpide et héroïque de l'authentique virginité chrétienne et en montre la fécondité salvatrice.

## Il n'y a pas que le tabac qui tue !

Par l'abbé Denis Puga

**A**insi donc, en plein débat parlementaire sur la PMA et la GPA, Mgr Aupetit, archevêque de Paris – médecin de formation et spécialiste de bioéthique – a célébré avec solennité les obsèques de l'ancien président de la République Jacques Chirac. Et de quel panégyrique ne s'est-il pas fendu pour l'occasion ! Jacques Chirac « amoureux de la vie et défenseur des plus petits ». Il fallait vraiment l'entendre pour le croire ! Pourtant Jacques Chirac fut bien – lorsqu'il était premier ministre – responsable de la politique de son gouvernement (comme le précise la constitution). À ce titre, il a soutenu et ardemment encouragé Simone Veil – ministre de la santé de sinistre mémoire – dans la défense et l'application de la loi qui a dépénalisé l'avortement en France. Au cours de cette cérémonie grandiose, retransmise en direct dans le monde entier, on a vu un autre ancien président de

la République recevoir la communion sans étonner personne. Valéry Giscard d'Estaing restera pourtant, aux yeux de l'histoire, le grand initiateur de la loi Veil. Cette loi qui, comme le disait si bien le professeur Jérôme Lejeune, allait causer en France plus de victimes que Hitler, Staline et Mao Tse Toung réunis. Mais il est vrai que Mme Veil avait proclamé à la tribune de l'Assemblée Nationale : « Si le projet qui vous est présenté admet la possibilité d'une interruption de grossesse, c'est pour la contrôler et, autant que possible, en dissuader la femme ». Et elle avait soutenu : « L'interruption de grossesse (permise) ne peut être que précoce, parce que ses risques physiques et psychiques, qui ne sont jamais nuls, deviennent trop sérieux après la fin de la dixième semaine qui suit la conception pour que l'on permette aux femmes de s'y exposer ». Mais Simone mentait car aujourd'hui l'IVG est légal jusqu'à 14 semaines,

et la loi Veil, bien loin de dissuader les avortements, les a encouragés à grande échelle. Pour Mme Veil il n'était pas question, cependant, de demander à la Sécurité sociale le moindre remboursement pour un avortement « car – en ne remboursant pas – il nous a paru nécessaire de souligner la gravité d'un acte qui doit rester exceptionnel ». Aujourd'hui tout avortement est pleinement remboursé par la Sécurité sociale.

Pourquoi rappeler tout cela ? Tout d'abord pour montrer que le législateur sait mentir et tromper quand il veut faire passer une loi inique. Et aussi parce que le débat sur la PMA et la GPA, qui agite aujourd'hui les Français (du moins quelques-uns), a été rendu possible parce que l'avortement est maintenant omniprésent. Les défenseurs de la PMA ne cessent de rappeler le droit de tout un chacun à bénéficier d'une assistance pour engendrer la vie. Mais personne ne sou-

ligne que la PMA, dans le contexte actuel, se réalise uniquement par une accumulation successive d'avortements, de manipulations sur l'embryon, de sélections eugéniques.

Certes, ce qui en choque beaucoup dans la nouvelle proposition de loi du gouvernement Philippe – et à juste titre – c'est l'extension du droit à la PMA pour des « couples » homosexuels. C'est une étape supplémentaire dans la destruction du mariage. Mais il ne faut pas oublier que, même au sein des couples tout à fait légitimes, le droit naturel interdit d'avoir recours à une telle pratique pour avoir un enfant. Et cette PMA contre nature est pourtant déjà permise par la législation française depuis de nombreuses années.

Dans le processus actuel de la PMA, on crée en laboratoire *in vitro* plusieurs embryons puis, après sélection, les uns seront utilisés, d'autres détruits, d'autres encore congelés des années pour conservation. Plusieurs tentatives d'implantations dans l'utérus de la mère sont ensuite réalisées car la technique n'est pas couronnée de succès à chaque fois. On implante d'ailleurs plus d'embryons que la mère ne peut en porter, ce qui aboutit à ce qu'on appellera très pudiquement « la réduction embryonnaire » : pour que la mère ne devienne pas porteuse de 3, 4 ou 5 grossesses simultanées, on élimine ceux qu'elle ne veut pas garder : Massacre à la tronçonneuse !

Les princes de l'Église actuelle se ridiculisent en cherchant à nous faire pleurer sur la déforestation amazonienne. Or, pendant ce temps, les laboratoires du monde entier désormais enferment dans des « enceintes concentrationnaires » – comme les dénommait si bien le professeur Lejeune – des millions d'embryons humains, (250 000 rien que pour la France), c'est-à-dire des êtres véritablement humains mais privés de la liberté la plus élémentaire, celle de pouvoir se développer, et destinés à l'expérimentation puis à la destruction finale. Ah qu'elle est



Jacques Chirac, premier ministre, et Simone Veil, ministre de la Santé, en 1975 au moment de la promulgation de la loi dépénalisant l'avortement en France

belle la France dite patrie des droits de l'homme ! C'est cela plutôt que Mgr Aupetit aurait pu décrier devant les millions de personnes observant la retransmission des obsèques de Jacques Chirac.

Et pour ces embryons congelés, aucun avenir possible aux yeux de la loi naturelle, car toute implantation artificielle d'embryon dans le sein d'une femme – que ce soit sa mère biologique ou non – reste, en soi, un acte inacceptable, comme le magistère de l'Église l'a souvent rappelé, et ceci quelle que soit la raison invoquée.

En 1978, le monde se penchait avec attendrissement sur le premier bébé éprouvette réalisé par PMA. Son concepteur, le docteur Robert Edwards, a reçu d'ailleurs le prix Nobel de Médecine en 2010. Et pourtant, comme toutes les PMA qui suivront, c'est sur une « mer de sang », causée par la destruction volontaire de centaines d'embryons, que cette nouvelle vie pouvait apparaître. Le Prince de ce monde, « homicide depuis le commencement », ne peut renoncer à se nourrir de sacrifices humains.

Il faut donc rappeler, à l'occasion de ce débat sur la PMA et la GPA, qu'il y a un lien direct et inéluctable entre la libéralisation de l'avortement et toutes les déviations bioéthiques. Pour soutenir le droit absolu de la cause gay il faut du sang ! Et même

si le gouvernement semble encore hésiter sur la GPA, tous les principes sont là pour la permettre un jour en France, sans difficulté.

L'État, depuis quelques années, n'hésite pas à imposer sur les paquets de cigarettes l'inscription de slogans non équivoques. Tracés en grandes lettres capitales, ils dénoncent leurs dangers avec moult photos horribles de maladies en rapport avec leurs usages. Mais, bien sûr, sur les emballages de mifépristone ou de misoprostol (pilules abortives) on ne trouve rien de tout cela. La mauvaise foi du législateur est ainsi évidente. Combien d'âmes se sont condamnées au feu éternel de l'enfer par l'usage légal de ces drogues diaboliques. Car il n'y a pas que la forêt amazonienne qui brûle, et il n'y a pas que le tabac qui tue... ●

### Vente de Charité à Notre-Dame de Consolation

Le samedi 23 novembre 2019 de 11 h 00 à 18 h 00  
et le dimanche 24 novembre 2019 de 10 h 00 à 18 h 00.

*Stands divers. Possibilité de déjeuner sur place*

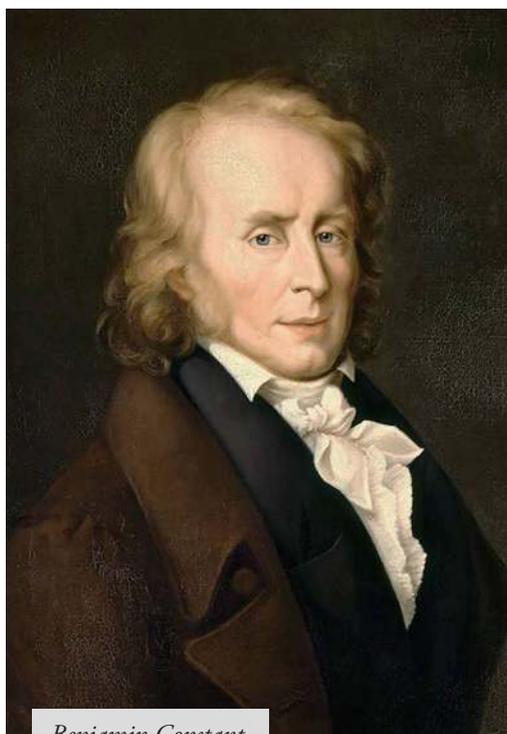
23 rue Jean Goujon  
75008 Paris

**Tél. : 01.43.80.46.93**

# Libéralisme mortifère

Par l'abbé François-Marie Chautard

« Le but des modernes est la sécurité dans les jouissances privées ; et ils nomment liberté les garanties accordées par les institutions à ces jouissances. » (Benjamin Constant<sup>1</sup>)



Benjamin Constant

**P**MA, GPA, PACS, unions homosexuelles, euthanasie, avortement, contraception, divorce, la liste des vices validés, avalisés et encouragés par la loi ne cesse de s'allonger.

Et si d'aventure les catholiques s'efforcent – même timidement – d'empêcher une nouvelle législation immorale, on leur jette à la face l'argument sans cesse rebattu : comment pourraient-ils s'opposer à une disposition légale qui ne fait de tort à personne ? En quel nom l'avis des catholiques supplanterait-il celui des autres citoyens quand il s'agit de pratiques qui ne lèsent en rien les catholiques ? Ces derniers ne font-ils pas preuve d'intolérance à vouloir imposer à autrui une conduite qui ne les concerne pas ?

L'argument est révélateur du principe fondamental qui scelle la modernité : l'autonomie absolue de l'homme que vient seule limiter la liberté d'autrui.

Tant qu'une loi n'opprime pas un « droit » individuel ou une minorité, tant qu'elle ne bouleverse pas l'ordre public, l'homme est souverainement libre de promulguer des lois : tel est le credo de l'« homo modernus ».

Benjamin Constant exprimait ce principe d'une manière limpide : « J'ai défendu quarante ans le même principe, liberté en tout, en religion, en philosophie, en littérature, en industrie, en politique : et par liberté, j'entends le triomphe de l'individualité, tant sur l'autorité qui voudrait gouverner par

le despotisme, que sur les masses qui réclament le droit d'asservir la minorité à la majorité. Le despotisme n'a aucun droit. La majorité a celui de contraindre la minorité à respecter l'ordre : mais tout ce qui ne trouble pas l'ordre, tout ce qui n'est qu'intérieur, comme l'opinion ; tout ce qui, dans la manifestation de l'opinion, ne nuit pas à autrui, soit en provoquant des violences matérielles, soit en s'opposant à une manifestation contraire ; tout ce qui, en fait d'industrie, laisse l'industrie rivale s'exercer librement, est individuel, et ne saurait être légitimement soumis au pouvoir social »<sup>2</sup>.

Cette prétention est doublement spécieuse. Premièrement, parce que cette autonomie est le refus catégorique d'une autorité trans-

cendante qui viendrait donner une règle à laquelle l'homme serait tenu de se soumettre. Jacques Chirac est célèbre pour avoir prononcé cette maxime digne des loges : « Il ne peut y avoir de lois « religieuses » au-dessus des lois de la République », c'est-à-dire des lois humaines.

Créon ne parlait pas autrement à Antigone : « Il faut obéir à celui que la ville a pris pour maître, dans les choses petites ou grandes, justes ou iniques »<sup>3</sup>.

Au fond, il y a dans ce refus déterminé d'une autorité supérieure à l'homme l'écho du cri de Lucifer : *non serviam* : je ne servirai pas.

Cette législation dite libérale est en vérité une législation intrinsèquement blasphématoire. L'autorité humaine s'érige en juge suprême de la bonne conduite humaine et refuse de se soumettre à l'autorité de son créateur. Et lorsque des catholiques répètent le cri de saint Michel « Qui est comme Dieu ? », une haine sourde venue des enfers se lève contre eux.

En second lieu, l'individualisme congénital des « Droits de l'homme » prétend que les actions immorales, mêmes privées, d'une partie notable de la population, n'ont aucun impact sur le reste de la nation et ne lèsent en rien les autres citoyens.

C'est oublier que l'homme est tout sauf isolé de ses semblables et que par ses choix, ses juge-

<sup>1</sup> De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes.

<sup>2</sup> Ibidem.

<sup>3</sup> Traduction Lecomte de Lisle.

ments, ses propos, ses actions, ses consommations mêmes et tout son comportement, il imprime une marque à son entourage.

Lorsqu'une loi inique est votée, la vertu est *ipso facto* humiliée, la tentation facilitée, le péché banalisé, le vice encouragé. Le simple fait d'autoriser légalement le péché met publiquement sur un pied d'égalité la vertu et le vice. C'est là commencer à fausser la conscience publique, et ainsi ouvrir la porte à une dégradation morale d'une partie importante du pays. Petit à petit, ce vice qui a les coudées franches se répand aussi facilement qu'une épidémie. Le niveau moral du pays baisse et ce dernier est prêt à un nouvel abandon, encore plus grave.

La déchéance d'un pays suit des voies similaires à celles d'un individu. Une première chute – surtout si elle n'est pas corrigée mais admise en son principe – en facilite une autre, rend la suivante moins choquante et même plus attirante.

On s'étonne de voir un pays rester dans une indifférence aussi atone devant les lois iniques votées par un parlement élu le plus démocratiquement du monde. Comment des millions d'hommes et de femmes peuvent-ils accepter sans sourciller qu'on laisse des enfants ne pas être conçus, portés, mis au monde, aimés et éduqués comme ils l'ont été eux-mêmes et leurs aïeux depuis la nuit des temps ? Comment une partie si importante d'une nation peut-elle se satisfaire

d'enfants conçus par une femme, portés par une autre, et élevés par deux hommes ?

On s'étonne moins si l'on songe que le vice si répandu de la luxure, étalé partout dans notre société, a tellement pénétré l'âme, le cœur et l'esprit de nos contemporains qu'ils ne voient plus aucun mal à libéraliser de nouvelles dépravations. Le vice même privé, même caché, porte un jour ou l'autre ses tristes effets dans la sphère publique. Une âme qui s'abaisse, abaisse le monde.

Il reste aussi vrai, et l'espérance chrétienne s'appuie sur ce beau dogme de la communion des saints qu'une âme qui s'élève élève le monde. À nous d'être de ces âmes disciples du Sauveur. ●

## Lettre à l'archevêque de Paris

Par Franck Bouscau<sup>1</sup>

Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2019  
Monseigneur Aupetit  
Archevêque de Paris  
Copie : Nonciature apostolique.

Monseigneur,

Simple fidèle catholique, et un peu canoniste, je viens, comme cela est loisible à tout laïque, vous faire part de mon désaccord relatif au traitement qui a été réservé par l'Église au président Chirac lors de ses obsèques, lequel me paraît constituer un scandale.

En effet, sans entrer dans des détails politiques, Jacques Chirac était premier ministre à l'époque où le gouvernement français a fait adopter l'ignoble loi Veil sur l'avortement. Or cet acte est réprouvé par le droit canonique qui sanctionne les *procurantes abortum* par la peine suprême de l'excommunication (CJC 1917, canon 2350 §1 ; CJC 1983,

canon 1398). Dans sa sagesse, la sainte Église a voulu marquer ainsi la gravité de cet acte.

Est-il juste que des femmes, certes coupables, mais parfois poussées à cette extrémité par des circonstances, subissent cette peine canonique, alors que l'un des principaux responsables politiques qui ont légalisé cette pratique assassine et l'ont donc rendue possible et facile est enterré, en présence de plusieurs évêques, non comme un pécheur public mais comme un chef d'État chrétien ? Le fait qu'il ait été président de la République change-t-il quelque chose ? Bossuet n'a-t-il pas écrit que les puissants seraient jugés puissamment et que Dieu leur demanderait un plus grand compte ?

Que l'on ne me dise pas que je juge alors que nous ne devons pas juger. Je ne fais que tirer les conséquences d'actes publics et appeler au respect

de la discipline ecclésiastique, qui n'est pas facultative. Pour le reste, Jacques Chirac relève désormais du tribunal de Dieu et je ne porte aucun jugement sur son sort éternel.

J'ai bien observé que, dans votre homélie, vous aviez parlé de l'attention aux plus faibles et même de « toute personne du commencement de sa vie à sa conception jusqu'à sa mort naturelle ». C'est peut-être une allusion. Si tel est le cas, cela est positif, mais, me semble-t-il, insuffisant. N'auriez-vous pas dû aller plus loin et refuser l'entrée de l'église à ce personnage (comme vous devriez d'ailleurs le faire, que

<sup>1</sup> Professeur Agrégé à la Faculté de Droit. Avocat honoraire à la Cour de Paris – Spécialiste en Droit Public. Maître en Droit Canonique.

ce soit pour les obsèques ou pour la communion, à l'égard des députés et sénateurs qui ont voté les lois avorteuses et, quand ce sera le moment, au président Giscard d'Estaing) ?

Le Pape Jean-Paul II qui disait : « le premier des droits de l'homme c'est de vivre » a aussi incité les catholiques à agir par cette phrase : « n'ayez pas peur. » Je constate avec regret que l'Église semble avoir peur d'un État à la laïcité agressive. Je ne m'explique pas autrement ce genre de cérémonie (de même d'ailleurs que précédemment des obsèques solennelles accordées par divers évêques à des francs-maçons notoires). Dès lors, quel crédit accorder aux normes canoniques ? Peut-on encore parler d'excommunication des femmes avortées et des francs-maçons ?

Que l'on ne m'oppose pas la miséricorde. En effet, celle-ci n'est due qu'au pécheur qui la demande en se repentant. Et je ne sache pas que le président Chirac se soit jamais repenti d'avoir fait passer la loi sur l'avortement. Si c'était le cas, sa repentance aurait dû être rendue publique, et ses obsèques auraient dû se dérouler discrètement et non en présence de plusieurs évêques (et, à défaut du courage de refuser, n'auriez-vous pu envisager un voyage urgent à Rome ou à Jérusalem, ou une maladie inattendue - *morbus diplomaticus* - pour épargner ce scandale ?)

La doctrine des rapports de l'Église et de l'État a-t-elle changé ? Nous voyons ici des évêques (qui, à ma connaissance, ne sont pas des fonctionnaires, et ne sont donc pas en service commandé) devant un parterre de politiciens athées et francs-maçons, solennisant par leur présence mitrée une cérémonie voulue par une République laïque et séparée de l'Église. Et, subsidiairement, n'était-ce pas au moins l'occasion d'infliger à ces politiciens quelques bonnes vérités ? Il me semble que Notre-Seigneur



*Saint Ambroise refusant à l'empereur Théodose l'entrée dans la basilique après le massacre de Thessalonique (Van Dick)*

n'avait pas tant de ménagements pour les autorités du Temple et les pharisiens de son temps...

Je termine en précisant – mais la chose me semble aller de soi – que je n'ai aucune hostilité envers votre personne. Je n'ai pas l'honneur de vous connaître. Ma démarche

visait seulement à rappeler que les catholiques sont en droit d'espérer des évêques fidèles à leur tradition plutôt que des évêques républicains.

Je prie votre Excellence d'agréer l'expression de mon respect pour ses hautes fonctions et l'assurance de ma prière à son intention. ●

### BULLETIN D'ABONNEMENT

Simple : 25 euros  De soutien : 35 euros

M., Mme, Mlle .....

Adresse .....

Code postal..... Ville.....

Chèque à l'ordre : LE CHARDONNET - À expédier à LE CHARDONNET,  
23 rue des Bernardins, 75005 Paris

*Veuillez préciser, en retournant votre bulletin, s'il s'agit d'un nouvel abonnement ou d'un renouvellement. Dans ce dernier cas, indiquez votre numéro d'abonné. (Ne nous tenez pas rigueur de recevoir éventuellement une relance superflue...).*

# Une robe rouge et blanche

Par l'abbé François-Marie Chautard

## La seule richesse de l'amour

La première fois qu'elle le vit, Assunta sut que c'était lui. Par un mystérieux présage, elle comprit que cet homme pieux, droit, pur, ardent au travail était l'homme que Dieu lui avait destiné.

De son côté, Luigi avait immédiatement remarqué Assunta. « *Che donna forte* ». « Quelle femme vaillante », se disait-il en voyant le noble courage de cette jeune orpheline de père et de mère, n'ayant rien, adonnée à son humble travail que venait seule interrompre sa tendre piété pour la Madone.

Elle n'avait aucune dot à lui apporter, aucune famille à lui présenter, elle n'avait qu'elle, et c'est tout ce qu'il désirait. « Je n'ai rien », lui avait-elle dit. « Vous êtes vous-même et c'est tout ce que je vous demande », lui avait-il répondu.

Lui-même n'avait que très peu de biens et le jeune foyer dut s'installer dans la maison somme toute accueillante de la mère de Luigi. Elle avait 19 ans en 1885. Il en avait 26.

À ce couple pieux et amoureux, fidèle à se réunir le soir pour le chapelet, Dieu devait donner sept enfants.

## Naissance d'un lys des champs

L'année suivant leur mariage, naissait Tino, premier enfant que ses parents eurent la douleur de perdre dès sa première année. La croix était plantée dans le cœur de ce jeune foyer. Et d'elle devait fleurir un des plus beaux lys de chrétienté. Un deuxième enfant vit le jour, Angelo, puis, le 16 octobre 1890, la première des filles, naturellement baptisée le lendemain, du nom de Marie Thérèse. On l'appellerait Marietta, ou encore Mariettina selon l'habitude italienne de donner des surnoms affectueux.

Ils habitaient Corinaldo, ravissant village des Marches italiennes, à



Village natal de sainte Maria Goretti dans les Marches

l'air pur. Dans cette jolie contrée devaient naître trois autres enfants : Mariano, Alessandro et Ersilia.

## Vers la peste

Malheureusement, le travail de Luigi ne suffisait pas à nourrir sa famille. La mort dans l'âme, il crut bon d'émigrer vers le Latium, plus précisément dans ces marais pontins autrefois célèbres pour leur insalubrité. Luigi était prêt à affronter celle des eaux stagnantes, mais il ne songeait pas rencontrer celle des âmes, du moins à un tel degré.

Quittant leur cher pays, ils allèrent de déception en déception. Réduits à un travail particulièrement pénible, les Goretti durent partager l'habitation avec les Serenelli. Cette famille ne comptait plus de mère, précocement décédée. Le père, Giovanni, vieilli avant l'âge, était un homme aviné, égoïste, agnostique, désabusé, amer et retord. Il avait trois fils dont deux vivaient avec lui : l'un, Gaspare, deviendrait carabinieri et partirait rapidement, l'autre, Alessandro, resterait, jusqu'au drame.

Luigi avait beau s'éreinter, son labeur écrasant suffisait à peine à nourrir sa famille. Celle-ci s'était même agrandie par l'arrivée d'une

petite Teresa, laquelle deviendrait religieuse.

Et voilà qu'un jour, Luigi se sentit atteint d'une terrible faiblesse. La malaria, le typhus, une méningite et une pneumonie s'étaient ligués contre cet homme dans la force de l'âge. Dix jours suffirent pour le conduire au tombeau. Il avait 41 ans, Assunta, 34, Maria 10. Avant de partir, comme s'il avait le pressentiment d'un malheur, il avait chargé Angelo, l'aîné, de veiller sur Maria ; à sa fille aînée, il avait prédit : « Tu seras la première à me suivre » ; à son épouse, il avait répété : « retourne à Corinaldo ».

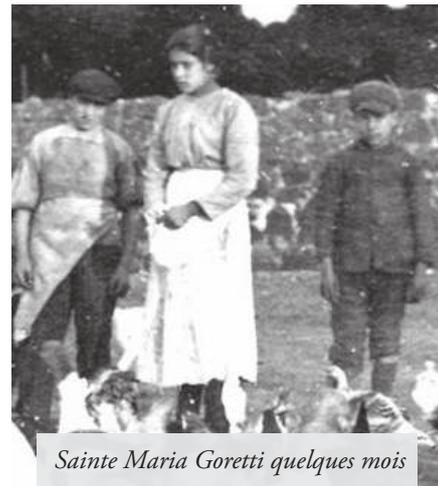
## Rouge et blanche

Mais pour y repartir, il fallait éponger la dette contractée par le deuil et économiser un peu d'argent. Assunta, la *donna forte*, mère de six orphelins encore bien jeunes, ne ménagea pas sa peine et travailla dans cette terre inculte des Marais pontins.

Maria, du haut de ses dix ans, prit sur elle de tenir la maison. Ce petit bout de femme préparait les repas pour les Goretti et les Serenelli malgré les plaintes persistantes de



Maison de Ferrière habitée par les Goretto et les Serenelli



Sainte Maria Goretti quelques mois avant son martyre

Giovanni toujours insatisfait de la cuisine que lui préparait une enfant propulsée trop vite dans le monde adulte et qui, de toute façon, avait bien peu de moyens pour agrémente les plats.

Maria était aussi préposée au ménage de tous, au linge qu'elle lavait et reprisait, à la garde et l'éducation de ses frères et sœurs. Délicate, joyeuse, empressée, Maria n'avait qu'une idée en tête : soulager sa mère et soigner autant qu'elle le pouvait ses frères et sœurs. Quelques commerçants des alentours, touchée de son innocente et souriante bonté, lui donnaient des friandises ou quelques menus présents : elle les donnait tous à ses frères et sœurs, se privant même de se servir à table lorsqu'elle voyait la faim attiser l'appétit de l'un ou de l'autre.

Naturellement, il était hors de question pour elle d'aller à l'école, ni même au catéchisme. Non qu'Assunta y fût opposée, loin de là, mais comment y remédier ? Pourtant, grandissait dans l'âme de la petite une soif ardente de l'Eucharistie. Et Maria de demander à sa mère de faire sa première communion. « Comment pourrais-tu la faire ? », lui répondit, toute désolée, sa maman. « Tu ne peux aller au catéchisme, et je ne puis t'offrir une robe blanche, des souliers et un voile blanc ». Il fallait en outre marcher 11 km pour aller à Nettuno et assister au catéchisme ou à la messe. C'est donc

22 km que devrait faire la petite de 11 ans en plus de tout son travail habituel ! Qu'importe pour cette enfant du moment qu'elle pût recevoir le pain de la doctrine et le pain eucharistique.

D'ailleurs, la Providence veillait et tout s'arrangea par l'aide conjuguée de bonnes âmes touchées du désir si saint de cette enfant. Finalement, c'est dans une robe rouge lie de vin à points blancs qu'elle fit sa première communion, couleurs des deux principaux ornements de son âme : la virginité et le martyre.

À elle s'appliqueraient ces mots de saint Bernard sur Notre-Dame : « Marie fut une rose blanche par la virginité, rouge par la charité, blanche par la chair, rouge par l'esprit, blanche par la poursuite des vertus, rouge par la destruction des vices, blanche par les affections pures, rouge par la mortification de la chair, blanche par l'amour de Dieu, rouge par la compassion envers le prochain »<sup>1</sup>.

Elle respirait tellement l'amour de Dieu et la gravité qu'on l'appelait la petite Madone ou encore « la petite vieille ». « Elle semblait une adulte et non une jeune fille par la gravité de ses mœurs », écrit un témoin dans le procès de canonisation. Son assassin le reconnaîtra lui-même : « Marie était vraiment innocente comme l'eau. (...) Jamais elle ne me donna une occasion, par un

sourire ou quelque expression, de favoriser une passion ».

### Le piège se referme

Lorsqu'elle était arrivée au hameau de Ferrière, Marie était encore une enfant. Mais à près de 12 ans, elle était déjà une petite femme, de la taille de sa mère, d'une beauté fine. La pureté se lisait sur son visage, dans ses manières et la façon de se vêtir. Au plus fort des chaleurs de l'été, elle ne portait pas le moindre décolleté, dira son agresseur.

Lorsqu'il avait vu cette enfant, Alessandro Serenelli avait été touché par ce charme enfantin, mais maintenant que Maria avait grandi, il lui trouvait d'autres beautés.

Le malheureux garçon, privé trop tôt de sa mère, aux soins d'un père alcoolique, poussa tout seul. Il avait été un temps jeune matelot ; il y avait souillé son âme et tapisait depuis les murs de sa chambre d'images obscènes. Son père le savait, mais laissait faire.

Ce garçon n'était pourtant pas un impie ; il venait volontiers au chapelet récité par les Goretto, il pratiquait le dimanche, mais son âme était ensorcelée par la luxure nourrie de lectures et d'images déshonnêtes.

<sup>1</sup> Bréviaire romain, sermon de saint Bernard pour la fête de Notre-Dame du saint rosaire, au 7 octobre.

Deux mois avant le crime, il fit quelques insinuations auxquelles la pauvre enfant ne comprit rien. Mais très vite, après avoir loué en vain sa jeune beauté, il s'efforça de lui faire violence et l'embrassa de force. Vite dégagée de ses mains, la future martyre répondit d'emblée : « Ces choses-là ne doivent pas se faire. C'est un péché ». Et lui de rétorquer qu'il la tuerait si elle en parlait à sa mère.

### L'imprudence providentielle

Que faire ? se demanda, terrorisée, cette jeune adolescente. Deux craintes la tenaillaient : l'exécution de la menace, et ajouter au tourment d'une maman déjà si accablée par le travail et les soucis. Et puis, la honte d'avoir été souillée de ce baiser extorqué par la violence s'ajoutait à la peur. La mort dans l'âme, Maria commit l'erreur fatale : elle résolut de se taire. Elle avait beau rechercher plus intensément la présence de sa mère, supplier celle-ci de ne pas la laisser seule, sangloter sans raison apparente – elle pourtant si enjouée – sa mère était à mille lieues de soupçonner l'insoupçonnable.

Ce silence devait lui coûter la vie mais lui offrir le ciel. Dans sa Providence, Dieu permit cette imprudence juvénile pour lui préparer une plus grande gloire.

### Les présages

Étonnement, plusieurs présages s'étaient manifestés : les propos du père avant de mourir, puis une nuit, alors que sa mère lui avait raconté la vie et le martyre de sainte Lucie, Maria avait fait un rêve étrange : Alessandro voulait la tuer avec un poignard. Une autre fois, alors que sa maman lui offrait pour sa première communion un collier de perles de corail que son mari lui avait donné, Maria se regarda dans un miroir. Elle eut l'impression que les perles de corail étaient de brillantes gouttes de sang.

De son côté, Alessandro eut un pressentiment le jour de la première communion de Marietta : « Ô mon

Dieu, si vous voulez me sauver, ce sera sans doute par cette enfant ». Enfin, la veille du jour où elle fut tuée, le pigeon blanc que son frère Angelo lui avait offert, fut sauvagement tué par un milan.

« La veille du jour où elle fut tuée, le pigeon blanc que son frère Angelo lui avait offert, fut sauvagement tué par un milan. »

### La pureté plutôt que le péché

Alessandro cherchait toutes les occasions pour parvenir à ses fins. Deux fois déjà, il avait failli réussir mais au dernier moment, l'arrivée d'Angelo ou la vivacité de Maria lui avait arraché sa proie. L'amertume s'ajoutait au désir. Lui, naguère aimable et louangeur envers les efforts de cette jeune maîtresse de maison, se montrait désormais tatillon, acide. N'y tenant plus, l'assassin acheta un stylet de 23 cm qu'il aiguisa soigneusement et conçut son plan.

Ce 5 juillet, premier samedi du mois, il fait un temps lourd, orageux. Après le déjeuner, tandis que toute la maisonnée est repartie travailler dans le champ voisin, Maria reste sur le perron. Elle y est visible de sa mère et elle y reprise en surveillant la benjamine dans son berceau.

Le vieux Serenelli, écrasé par la chaleur moite de cette journée orageuse, rentre, s'étend devant la maison et s'assoupit profondément. Voyant le moment favorable, Alessandro demande à Assunta de prendre quelques instants la direction du chariot qu'il conduit, puis il revient à la maison. Maria tressaille mais Alessandro monte quatre à quatre l'escalier et se rend dans sa chambre. Là, il prend un mouchoir et le stylet qu'il apporte à la cuisine. Il prend même la peine de placer un banc au milieu de celle-ci.

Sous un prétexte quelconque, il demande à Maria de venir. Elle refuse. Il vient alors, et sans qu'elle ait eu le temps de crier gare, l'en-

traîne de force dans la cuisine. Et tandis qu'il s'efforce de lui ôter ses vêtements, elle s'y refuse avec une mâle énergie. « Que fais-tu ? non, ne me touche pas ! c'est un péché. Tu vas en enfer... »

Devant la résistance de la vierge, Alessandro prend le stylet et la menace de mort. Celle-ci, lisant en un éclair la détermination dans les yeux du criminel, comprend l'alternative fatale. Sans hésiter, elle s'écrie de nouveau : « non, ne me touche pas ! C'est un péché. Tu vas en enfer... »

Ulcéré, Alessandro frappe, transperce de son coutelas ce corps virginal pendant que Marie ne songe qu'à ramener ses vêtements sur elle et à protéger sa vertu.

Vaincue mais toujours vierge, elle s'écroule au sol dans une marre de sang. La croyant morte, Alessandro s'éloigne ; elle trouve alors un peu de force pour appeler sa mère au secours. Furieux, Alessandro revient sur ses pas et s'acharne de nouveau sur elle, poignardant son cœur, ses poumons, ses intestins. On comptera quatorze blessures. Autant de stations d'un vrai calvaire.

Là, il la quitte et s'enferme dans sa chambre où, après avoir enfoncé la porte, les carabinieri le trouveront négligemment affalé sur son lit.

Pendant ce temps, réunissant le peu de force qu'il lui reste, Maria trouve moyen d'ouvrir la porte de la cuisine et d'appeler le vieux Serenelli. Sa petite sœur pleure, crie. Le père d'Alessandro se réveille et découvre le carnage.

Tout alla très vite ; la mère, prévenue, vit sa fille, entendit la raison de cet état et s'évanouit de douleur. On conduisit Maria et la mère à l'hôpital de Nettuno, pendant que la nouvelle se répandait dans les environs, suscitant une immense colère contre l'agresseur et une pitié indicible pour la victime.



Assunta devant la châsse de sa fille

### La lente agonie

Commencèrent alors de longues heures de souffrances pour Maria. Voulant tenter le tout pour le tout, les médecins l'opérèrent. Hélas, elle était trop faible pour supporter une anesthésie... Pas un cri, pas une plainte, pas un gémissement ne sortirent de sa bouche, seules quelques invocations à Jésus et Marie.

Elle allait sur ses douze ans et n'avait eu l'occasion de participer aux activités des enfants de Marie. Venu à son chevet lui apporter le viatique, le prêtre lui proposa alors d'en faire partie, ce qui lui causa une vive joie. Puis elle reçut la sainte communion avec une telle ferveur qu'il semblait que ses douleurs eussent totalement disparu.

Enfin, cette jeune martyre rendit son âme à Dieu après avoir demandé qu'on rapprochât son lit de la statue de la Madone.

Béatifiée par Pie XII le 27 avril 1947 devant d'innombrables jeunes gens et jeunes filles tout de blanc vêtues, elle fut canonisée au milieu de l'année sainte 1950, le 25 juin, au milieu d'une immense foule de 500 000 personnes. Jamais une canonisation n'avait été autant suivie. Assunta y était, ainsi qu'Alessandro converti. Sainte Maria Goretti repose aujourd'hui dans l'église de Nettuno.

### Le pardon d'une mère

Condamné à 30 ans de prison, Alessandro fut libéré pour bonne conduite au bout de 26 ans de détention. Converti en prison, l'un de ses premiers gestes fut de solliciter le pardon de Mme Goretti.

Il tint à la visiter en personne et à présenter lui-même tout son immense regret. Non seulement, la sainte femme accueillit Alessandro en larmes à ses pieds, mais lui offrit le voyage – il n'en avait pas les moyens. Le lendemain de cette scène évangélique, Alessandro et Assunta se présentèrent tous deux l'un à côté de l'autre à la table de communion. « Le loup et l'agneau paîtront ensemble » avait prédit le prophète<sup>2</sup>.

Puis il fit le pèlerinage sur le tombeau de sa victime. Alessandro vécut les dernières années de sa vie dans un couvent de capucins où il exerça la tâche de journalier. Sa seule espérance de salut, il la plaçait dans « sa » sainte.

### Deux éducations

Assunta avait élevé une sainte ; Giovanni un assassin. Le destin contrasté de ces deux jeunes que le vice et la vertu avaient rapprochés illustre combien l'éducation catholique est porteuse de fruits de grâce tandis qu'une éducation laxiste et païenne engendre des jeunes

asservis à leurs vices. *A fructibus eorum cognoscetis eos.*

Assunta fut la seule mère à avoir assisté à la canonisation de son enfant. Cette disposition providentielle s'explique aisément. La canonisation de cette enfant martyre est aussi la canonisation de l'éducation vraiment catholique, et il était bon que la principale éducatrice de Maria fût présente à cette cérémonie<sup>3</sup>.

« Maria Goretti qui devait, à douze ans, laisser cette terre, est le fruit mûr du foyer familial où l'on prie, où l'on élève les enfants dans la crainte de Dieu, dans l'obéissance filiale, dans l'amour de la vérité, dans la pudeur et l'intégrité ; où ceux-ci sont habitués, dès leur tendre enfance, à se contenter de peu, à aider leurs parents ; où les conditions naturelles de vie et l'atmosphère religieuse qui les entourent coopèrent puissamment à les faire grandir dans la grâce du Christ.

Ô antique et simple méthode d'éducation, qu'aucune autre ne peut remplacer ! » disait Pie XII le jour de la béatification.

Et le pape de revenir sur ce sujet dans son homélie de canonisation : « Que les pères et mères de famille apprennent combien ils doivent

<sup>2</sup> Isaïe 65/25.

<sup>3</sup> Pie XII eut des paroles touchantes pour les parents de la sainte au jour de sa béatification :

« Ce fut la fête des âmes douces et pacifiques qui gagnent leur pain par leur dur travail : confiantes dans la Providence, elles portent leur croix tout au long de leur vie terrestre, jusqu'à ce que le Seigneur vienne l'ôter de leurs épaules au seuil de l'éternité. Le grand public pense peu à ces âmes et n'en parle pas : ce sont elles pourtant qui, à travers les ouragans du temps, sauvent le peuple et la patrie. Parmi elles, il faut ranger le père honnête et laborieux et la pieuse mère de Maria Goretti ; à celle-ci, qui est au milieu de vous, vont en particulier Nos vœux et Notre joie de ce qu'elle ait pu voir encore en vie, sa fille élevée à la gloire des autels ».

élever les enfants que Dieu leur a donnés, dans la droiture, la sainteté et le courage et les former à suivre les préceptes de vie du catholicisme. Ainsi, lorsque leur vertu sera mise en péril, ils pourront, aidés par la grâce divine, sortir du combat, victorieux, sans blessures et sans souillures.

Que l'enfance riante et la jeunesse ardente apprennent à ne pas s'abandonner éperdument aux joies éphémères et vaines de la volupté, ni aux plaisirs de vices enivrants qui détruisent la paisible innocence, engendrent une sombre tristesse, affaiblissent tôt ou tard les forces de l'âme et du corps, mais plutôt à tendre avec enthousiasme, même au milieu de pénibles difficultés, vers cette perfection chrétienne des mœurs que par l'énergie de notre volonté, aidée des dons célestes, par l'effort, le travail et la prière, nous pouvons tous atteindre. »

### Un exemple pour notre temps

L'un des biographes de la sainte écrivait ces lignes fortes toujours actuelles :

« Notre temps avait besoin d'un nouvel exemple de la Rome chrétienne, de l'exemple d'une nouvelle Agnès, d'une autre créature faible aux yeux des hommes et forte aux yeux de Dieu. Il nous fallait quelqu'un qui éblouît les enfants de notre siècle, par sa vertu héroïque qui fût leur modèle dans un monde saturé d'immoralité, d'égoïsme, de haine, de violence, de désordre, d'avarice, à une époque où les vices et les aberrations de la pensée ont conduit les hommes à la corruption intégrale. »

« Victime innocente, elle devrait faire frissonner tous ceux qui, aujourd'hui, assistent insensibles à la corruption de tant de jeunes, aux violences répétées, aux abus du droit d'autrui et à tous ces exemples de haine criminelle qui enlèvent à tant de nations, traditionnellement bonnes, leur caractère de porte-étendard de la civilisation chrétienne. Aux femmes et

aux jeunes filles légères de notre époque, aux hommes sensuels, aux jeunes gens effrénés, la petite vierge du Christ devait dévoiler, dans son héroïsme, quelle est la beauté et la valeur de l'âme pure, puisque, pour la maintenir telle, il vaut la peine d'affronter la mort ».

### Épilogue : à l'image du Christ

« Tu es une Épouse ensanglantée pour reproduire en toi Son image » disait Pie XII à la sainte le jour de sa canonisation. En effet, d'innombrables traits de ressemblance



*Alessandro Serenelli au soir de sa vie*

apparaissent si l'on croise les vies du Sauveur et de l'enfant martyr. En songeant à la vie pauvre des Goretti, à l'amour ardent et si chrétien des parents de Mariettina, à la mort de cet homme pieux, silencieux et attaché à son travail, à cette sainte mère de famille, le regard se reporte sur une autre famille, pauvre, pieuse, travailleuse et où l'amour ardent de Dieu rayonnait, la Sainte Famille.

Comme le Christ dont les prophéties annonçaient de manière tantôt voilée, tantôt apparente les épreuves à venir, les présages de malheur parlent aux Goretti le langage d'une croix prochaine.

Mais la ressemblance avec le Christ se réalise d'une manière étonnement fidèle dans les derniers moments.

Le fer n'a pas cloué Maria sur une croix, mais sur le sol, étendue sans force, baignant dans son sang, le corps transpercé de tant de coups. Tandis que les marteaux font jaillir le sang des plaies du Sauveur, ce dernier, oublieux de ses propres souffrances, ne songe qu'à pardonner à ses bourreaux : « Père, pardonnez-leur car ils ne savent pas



ce qu'ils font ». Pendant qu'Alessandro frappe, elle pense non pas à sa vie, mais à l'âme de son bourreau : « c'est un péché... tu vas en enfer ».

Marietta, à la suite de l'interminable cohorte des martyrs, pardonnera à son bourreau allant jusqu'à dire : « Pardonnez-lui, mon Dieu, parce que moi, je lui ai déjà pardonné. Je veux qu'il soit avec moi

<sup>4</sup> Monseigneur Jacques Morelli, *Une martyre de la pureté, Sainte Maria Goretti*, éd du Lévrier, 1950, p. 175.

<sup>5</sup> Ibidem, p. 176.

en paradis ». Magnifique miséricorde que l'on ne trouve que dans l'Église.

Comme Jésus sur la Croix, Marie a soif, et on refuse de lui donner à boire, en raison de ses blessures intestinales. À l'image du Sauveur, elle ne se révolte pas, mais offre ce tourment supplémentaire : « eh bien, patience » répond-elle simplement. Un bon infirmier lui adresse la prière du bon larron : « Souviens-toi de moi lorsque tu seras au paradis ». Comme le Sauveur, Marie acquiesce, un peu surprise dans son humilité enfantine.

Jésus avait sa mère à ses derniers instants, une mère transpercée de

douleur ; Assunta assistera sa fille aux derniers moments, véritable icône de la *Mater dolorosa* si vénérée chez les Goretti. Et de même que Marie sera désormais recueillie par saint Jean, Assunta quittera Ferriere et retournera vivre à Corinaldo.

Le Christ mourut à la neuvième heure. Maria s'éteignit à 15h45.

Le Christ était trop pauvre pour avoir un sépulcre. Celui de la jeune martyre lui fut offert.

La sainteté de la mort de Jésus trouva des détracteurs et des millions de musulmans croient au mensonge d'un Jésus échappé de justesse au supplice. Il ne manquera pas non plus de calomnieurs à la martyre.

On voudra décharger Alessandro de son crime et charger Marie d'une certaine responsabilité.

Enfin, lorsque Saul ne respirait que haine envers le Christ, ce dernier lui était apparu dans une lumière étincelante et avait retourné l'âme de celui qui ne vivrait plus que pour Lui.

Ainsi, Marie apparut à son assassin dans des ténèbres plus profondes que la nuit et lui apporta la lumière de sa conversion. Lui-même ne vivrait plus que pour réparer son crime, dans la lumière de la sainte qui intercédait pour lui, comme tant de chrétiens « regardent vers celui qu'ils ont transpercé ». ●

# La paroisse sous la cure de l'abbé Lenert

Par Vincent Ossadzow

*Il y a 80 ans, Dieu rappelait à lui le chanoine Lenert. Âgé de 46 ans, il est installé à la cure de Saint-Nicolas-du-Chardonnet le 25 mars 1907, fête de l'Annonciation. Le territoire paroissial compte alors 18 à 20 000 âmes. Ce prêtre y reste trente ans, jusqu'en 1937, assisté de cinq vicaires, et marque profondément la paroisse dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle.*

**N**é le 20 décembre 1860, habitant avec sa famille rue Saint-Denis sur la paroisse Saint-Leu, Jean, Louis, Gabriel Lenert est élève à l'école Saint-Paul, rue Saint-Antoine. Bachelier ès sciences à 16 ans, il entre au petit séminaire de Notre-Dame-des-Champs puis au grand séminaire de Saint-Sulpice. Ordonné prêtre en 1885 par le cardinal Guibert, il est successivement vicaire à Saint-Eustache, deuxième puis premier vicaire à Notre-Dame, avant d'être installé curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet en 1907.

## La défense de la doctrine catholique

En forme de réplique à la loi de Séparation des Églises et de l'État, l'abbé Lenert donne chaque dimanche à la messe de 11h30 à Saint-Nicolas des instructions sur le *Syllabus*. Il considère les temps particulièrement

opportuns pour développer le document de Pie IX, rappelant le magistère de l'Église sur la place de la vraie religion dans la société. Texte difficile de compréhension, le *Syllabus* demeure assez méconnu à l'époque ; aussi le curé de Saint-Nicolas éprouve-t-il le besoin de le rappeler et de l'expliquer en chaire, développant une proposition condamnée chaque dimanche. Devant le succès de ces causeries, l'abbé Lenert publie, en 1911, le résumé de ses conférences dans un opuscule de 150 pages au titre évocateur : *Condamnées parce que condamnables*<sup>1</sup>.

La publication de cet ouvrage reçoit un certain succès dans les milieux catholiques parisiens. L'année suivante, un confrère demande à l'abbé Lenert un travail similaire sur le modernisme. La sollicitation arrive opportunément, car le curé de Saint-Nicolas poursuit son cycle

de conférences à la messe de 11h30 sur ce thème ci. Les 32 nouvelles instructions sont alors publiées sous le titre *Moderniste sans le savoir !* en 1912<sup>2</sup>. En pasteur pédagogue, pressé par la gravité des temps, il diffuse et vulgarise le magistère de l'Église.

Ces deux publications de l'abbé Lenert, aux titres éloquentes, reflètent la réaction de la majeure partie de l'Église de France à la Séparation de 1905. Retrouvant une liberté de parole que le Concordat ne permettait pas toujours, évêques et curés dénoncent l'erreur, rappellent la vérité et instruisent les fidèles déso-

<sup>1</sup> Abbé Gabriel Lenert, *Condamnées parce que condamnables. Résumé de quarante-quatre instructions sur le Syllabus*. A. Tralin, 1911.

<sup>2</sup> Abbé Gabriel Lenert, *Moderniste sans le savoir !*, A. Tralin, 1912.

rientés en ces temps de crises. L'abbé Lenert se met ainsi pleinement dans les pas du souverain pontife, saint Pie X ayant solennellement condamné le modernisme par l'encyclique *Pas-cendi Dominici Gregis* en 1907.

### Les œuvres de l'abbé Lenert

L'une des premières initiatives du nouveau curé est la création d'un journal paroissial, dont la rédaction et l'administration sont confiées à l'abbé Lescure, vicaire. *Le Chardonnet* naît en avril 1907 et montre une belle longévité jusqu'en 1939, sans interruption même pendant la Grande Guerre. L'abbé Lenert a le choix entre un journal et un bulletin ; il opte pour la première forme et publie ainsi un véritable journal avec le format, les annonces publicitaires et les chroniques. C'est le deuxième numéro qui s'orne d'un dessin représentatif de l'église, de la plante (le chardon) et de l'oiseau (le chardonneret), œuvre d'un paroissien, Louis Périn, architecte. Ce journal paroissial est le premier à Paris. Seuls *l'Écho de Plaisance*<sup>3</sup> et *Le Bulletin de Saint-Sulpice*<sup>4</sup> le précèdent, mais sous forme de bulletin. Sous la direction de l'abbé Lescure, une commission de la presse se réunit mensuellement et donne les orientations pour la composition et la rédaction du journal, qui tire à 1 500 exemplaires, avec 300 abonnés.

1908 marque l'instauration de la confrérie Marie, Reine du Clergé, dans le but de bénir la paroisse et d'œuvrer au recrutement et à la sainteté sacerdotale. Obtenant rapidement un succès inescompté, cette pieuse association devient archiconfrérie en 1912, avec la bénédiction pontificale de saint Pie X. Siège de l'archiconfrérie, Saint-Nicolas-du-Chardonnet rayonne dans tout le pays<sup>5</sup>.

Les autres confréries paroissiales se développent toujours. Le 10 mars 1909, souhaitant favoriser et développer davantage la confrérie du Sacré-Cœur et celle du Saint-Sacrement, assez proches dans leurs buts, l'abbé Lenert les réunit de manière à ce qu'on ne puisse entrer dans l'une



Abbé Gabriel Lenert (1860-1939)

sans faire partie de l'autre. Particulièrement attentif à cette dévotion, le curé envoie très régulièrement aux paroissiens des cartons d'invitation les priant d'assister à la procession mensuelle du Saint-Sacrement, afin de « prier ensemble pour tous les besoins pressants de l'Église, de la France, de notre Paroisse, de votre Famille ». L'abbé Lenert aime à développer une paroisse familiale. Chaque année est rythmée par une vente de charité début décembre chez les sœurs de la rue des Bernardins, et une kermesse début juin à la salle paroissiale de la rue Jussieu. Tous les mois, *Le Chardonnet* publie le tableau d'honneur des élèves des deux écoles paroissiales, l'école Saint-Nicolas et l'école Sainte-Catherine.

### La grande crue de 1910

Pendant huit jours, en janvier 1910, la Seine sort de son lit et inonde les rues alentours, même au delà du boulevard Saint-Germain. Dans l'église, les dalles se soulèvent tout autour du chœur et en plusieurs endroits de la nef. Toutefois, comme par miracle, les piliers demeurent inébranlables. L'électricité et le chauffage au calorifère sont inutilisables. Lors de cette catastrophe, la paroisse retrouve ses réflexes de charité comme sous l'épisode de la Fronde. Les sœurs de saint Vincent-de-Paul, rue des Bernardins, ouvrent leur maison aux

familles chassées de leurs demeures : plusieurs centaines de malheureux de tous âges sont nourris, habillés et secourus par leurs soins jour et nuit. Une paroissienne, Mme Cacheux, installe dans la nouvelle école de la rue du Cardinal Lemoine des lits et réfectoires pour 300 sinistrés ; vêtements et linges sont distribués avec largesse. Chaque jour, l'abbé Lenert et les sœurs visitent en barque les malades et portent secours aux familles recluses.

### L'Entre-deux-guerres

Lors de la Grande Guerre, le curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet se dépense sans compter pour maintenir le moral des paroissiens et venir en aide aux malheureux, au front comme à l'arrière<sup>6</sup>. En reconnaissance de l'œuvre accomplie dans la paroisse, le cardinal Dubois, archevêque de Paris, nomme l'abbé Lenert chanoine honoraire de Notre-Dame le 2 juillet

<sup>3</sup> Bulletin de la paroisse Notre-Dame-de-Plaisance (Notre-Dame-du-Travail de nos jours), dans le quartier de Montparnasse, créé en février 1897.

<sup>4</sup> Bulletin de la paroisse Saint-Sulpice, créé en 1905.

<sup>5</sup> Cf. *Le Chardonnet*, n° 335 et 336, février et mars 2018

<sup>6</sup> Cf. *Le Chardonnet*, n° 342, novembre 2018.

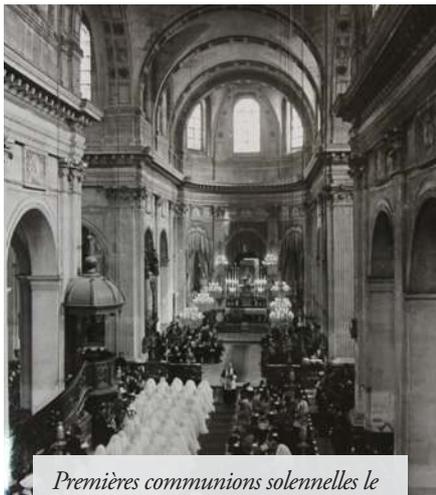
## Horaire des messes

### Dimanche

- 8h00 : Messe lue
- 9h00 : Messe chantée grégorienne
- 10h30 : Grand-messe paroissiale
- 12h15 : Messe lue avec orgue
- 16h30 : Chapelet
- 17h00 : Vêpres et Salut du Très Saint Sacrement
- 18h30 : Messe lue avec orgue

### En semaine

Messe basse à 7h45, 12h15 et 18h30. La messe de 18h30 est chantée aux fêtes de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> classe.



Premières communions solennelles le 11 mai 1939

1923, fête de la Visitation. Cinq ans plus tard, le curé prend une part active menant à l'érection de la statue de sainte Geneviève surplombant la Seine, lors de la reconstruction du pont de la Tournelle en 1928.

Six messes sont célébrées à Saint-Nicolas-du-Chardonnet chaque dimanche matin : messes basses à 6h00, 7h00, 7h30 et 8h00, grand'messe à 10h00 et dernière messe à 11h30. L'après-midi, les vêpres et le salut du Saint-Sacrement sont chantés à 14h00. Les offices et œuvres de la paroisse sont toujours florissants. En témoigne l'octave solennelle des morts organisée en 1920 : ouverture avec l'office des morts le 2 novembre au soir ; chaque matin des jours sui-

vants, messe de requiem à la chapelle des âmes du purgatoire aux intentions des défunts ayant fait partie de ladite association, du clergé, des confréries du Saint-Sacrement et du Sacré-Cœur, des bienfaiteurs, des défunts dépossédés de leurs fondations, et des confréries des mères chrétiennes ; le 9 novembre, service solennel pour les paroissiens décédés dans l'année, puis clôture le soir avec l'office des morts.

Le 22 décembre 1935, en présence du cardinal Verdier, archevêque de Paris, l'abbé Lenert célèbre ses noces d'or sacerdotales. Souhait du jubilaire, l'offrande des paroissiens à leur curé sert à l'érection d'une plaque portant gravés les noms des curés de Saint-Nicolas, la transformation du maître-autel et l'apposition des croix sur les piliers en vue de la consécration de l'église, une fois le portail terminé. La plaque est installée quelques temps après sur le pilier du maître-autel, côté épître.

### L'embellissement continu de l'église

Un des soucis constant de l'abbé Lenert est l'enrichissement esthétique de Saint-Nicolas. La chapelle de la Sainte-Vierge est ainsi pourvue de deux statues entourant l'autel, le saint Curé d'Ars et saint Michel se tenant à ses pieds. Par les soins du curé, une vitrine-reliquaire est

installée dans la chapelle Sainte-Genève, afin de mettre en valeur les restes des martyrs conservés dans l'église. Il fait renouveler le grand tapis du sanctuaire, puis confectionner un tapis pour la chapelle de la Sainte-Vierge. En 1932, il installe une grille de communion dans la chapelle de Communion, dessinée dans le style Louis XIV par un paroissien architecte, Louis Périn, déjà auteur du dessin du *Chardonnet*, et approuvée par les services des Beaux-Arts. Cette grille est le don des fidèles de la paroisse pour son jubilé, après 25 ans de cure en 1932. Le dernier vitrail de l'église est achevé en 1938 sur la façade méridionale, avec la verrière dédiée à Marie, Reine du Clergé.

En juillet 1937, l'abbé Lenert achève ses trente années de cure par de brillantes cérémonies. À regret, le curé cède sa place à l'abbé Largier, obéissant filialement à son archevêque. Le 2 juillet a d'abord lieu, au terme de près de trois siècles de travaux de construction, la consécration de l'église, présidée par Mgr Beaussart, auxiliaire de l'archevêque de Paris<sup>7</sup>. L'abbé Lenert célèbre lui-même la messe consécutive à la dédicace de l'église. Pour l'occasion, il tient à prendre à sa charge les quelques transformations de l'autel, les croix et candélabres de consécration, ainsi que les travaux de la dernière verrière, dédiée à Marie, Reine du Clergé. Deux jours plus tard est célébré le troisième centenaire de l'Œuvre des vocations par le même prélat. Enfin, le 8 juillet, l'abbé Pierre Largier est installé curé de la paroisse, toujours par Mgr Beaussart. Pour sa part, l'abbé Lenert est nommé chanoine titulaire de Notre-Dame et se retire à la maison du tiers-ordre franciscain de Notre-Dame-des-Anges, dont il est membre depuis de nombreuses années. Deux ans, plus tard, le chanoine Lenert rend son âme à Dieu, le 25 mars 1939, fête de l'Annonciation. ●

## Conférences du lundi de l'Institut Universitaire Saint-Pie X

**Lundi 4 novembre 2019, 19 h 30 :** *Fréron : un journaliste monarchiste et catholique au temps des Lumières* par M. Sébastien Colinet

**lundi 18 novembre 2019, 19 h 30 :** *Le Kosovo, un état islamiste au cœur de l'Europe : les dessous d'une manipulation (1949-1976)* par M. Antoine de Lacoste

**lundi 25 novembre 2019, 19 h 30 :** *La chute du mur (1989) : les faits et la mémoire* par M. Thierry Buron

21 rue du Cherche-Midi - 75006 PARIS - (métro : Sèvres-Babylone ou St-Sulpice)  
Entrée : 7 € (étudiants : 3,50 €) - tél : 01 42 22 00 26 - [www.iuspx.fr](http://www.iuspx.fr)

<sup>7</sup> Cf. *Le Chardonnet*, n° 330, juillet 2017.

# Le trentain de saint Grégoire le Grand

Par l'abbé Guillaume d'Orsanne

*Avant que d'être pape, saint Grégoire était Père abbé du monastère Saint-André à Rome. Il raconte lui-même une histoire étonnante qui sera à l'origine d'une pratique largement répandue aujourd'hui. Voici cette histoire...*

**I**l y avait dans ce monastère un moine nommé Justus, assez doué pour la médecine. Cela tombait bien : le Père abbé, étant constamment éprouvé dans sa santé, trouvait commode d'avoir un frère soignant si près de lui. Mais Justus devait probablement outrepasser cette humble fonction et exercer son art à l'extérieur, ce qui l'amena à recevoir quelques espèces sonnantes et trébuchantes... Quoi qu'il en soit, il cachait sous sa paillasse trois pièces d'or ! Pour un moine qui fait vœu de pauvreté, c'est un péché qui n'est pas petit.

Or ce Justus tomba lui-même malade, et se trouva bientôt réduit à la dernière extrémité. Il appela alors son frère, qui n'était pas religieux mais médecin. Ce dernier ausculta le malade dans les règles de l'art, et lui déclara qu'il était perdu. On mourait facilement à cette époque, en raison de pestes successives qui éclaircissaient régulièrement les rangs des romains. Mais en l'occurrence, les trois pièces d'or n'étaient pas le meilleur passeport pour le paradis et gênaient quelque peu la conscience du religieux mourant : il s'en ouvrit à son médecin-frère qui en fit part aussitôt au Père abbé.

Le bon saint Grégoire se trouva très ennuyé. Que faire ? Que dire ? Il décida de mettre le délinquant en quarantaine et ordonna que plus personne dans le monastère ne lui adressât la parole. Justus s'en rendit compte assez rapidement. Quand il vit qu'il avait affaire à des sourds-muets, il comprit sa faute, s'en repentit et mourut de tristesse. On doit quand même supposer qu'il lui fut donné de se confesser.



*Autel retraçant l'histoire du trentain grégorien (église Saint-Grégoire-le-Grand à Rome)*

Ce ne fut pas tout : saint Grégoire voulut imprimer plus profondément encore dans l'âme de ses frères l'horreur pour tout manquement à la règle monastique. Il fit donc creuser un trou à l'écart, près du tas de fumier, et la cérémonie de funérailles fut légèrement modifiée. Tous les moines portèrent les trois pièces d'or en procession, et les balancèrent dans la fosse avec le corps du trépassé en criant d'une seule voix : « Périss ton argent avec toi ! »

L'effet fut immédiat : tout le monde rentra dans sa cellule, fit l'inventaire des objets accumulés, et apporta en tremblant au Père abbé même ce qu'il était permis de posséder.

Longtemps après, saint Grégoire fut pris de compassion pour le défunt. Il appela un autre Père et lui dit :

- Le pauvre Justus est certainement dans les flammes du purgatoire et nous devons l'en faire sortir par charité. Va donc, et à partir d'aujourd'hui, pendant trente jours consécutifs, offre pour lui le saint sacrifice de la messe.

Il était évident qu'il n'y avait pas mieux à faire que de célébrer la messe pour cette âme, mais pourquoi trente fois de suite ? Nous ne le savons pas.

Les moines pensaient à autre chose et ne comptaient pas les jours, quand le mort apparut en pleine nuit à son frère médecin qui s'exclama :

- C'est toi, Justus ? Comment vas-tu ?  
- Oui, c'est bien moi. Jusqu'ici j'étais en purgatoire, mais aujourd'hui je suis au Ciel.

On compta les jours, et on découvrit que la trentième messe avait été dite le matin même. On fit le lien avec la demande du Père abbé et on ne put douter que la délivrance de cette âme était due à la célébration de ces trente Messes.

C'est là l'origine du « Trentain Grégorien » : la célébration d'une série de trente messes consécutives pour obtenir la délivrance d'une âme du purgatoire, par l'intercession de saint Grégoire le Grand.

Cette pieuse pratique n'est pas le gage infailible d'une entrée d'une âme au Ciel, mais on peut penser qu'elle y contribue très efficacement. Il n'est pas facile de trouver aujourd'hui un prêtre qui sera libre pendant un mois entier ; à défaut, il reste toujours la célébration de la neuvaine de messes, ou encore la messe simple.

N'oublions pas nos défunts ! ●

## Activités de la paroisse

Tous les mardis à 20h00 : cours de doctrine approfondie sauf les 19 et 26  
Tous les mercredis à 18h30 messe chantée des étudiants

Tous les jeudis à 20h00 : cours de catéchisme pour adultes

Tous les samedis à 13h00 : cours de catéchisme pour adultes

Tous les samedis à 14h30 : cours de catéchisme pour les enfants

### Lundi 4 novembre

- ◆ 19h30 : conférence à l'IUSPX : Fréron : un journaliste monarchiste et catholique aux temps des Lumières par Sébastien Colinet

### Mardi 5 novembre

- ◆ 20h00 : conférence par M. l'abbé Billecocq (cycle encycliques)

### Mercredi 6 novembre

- ◆ 20h00 : réunion des jeunes pro

### Jeudi 7 novembre

- ◆ Récollection du Tiers-Ordre carmélitain

### Samedi 9 novembre

- ◆ 18h30 : messe chantée de la dédicace du Latran

### Dimanche 10 novembre

- ◆ Quête au profit de l'IUSPX

### Lundi 11 novembre

- ◆ À partir de la messe de 18h30, réunion du Tiers-Ordre de la FSSPX et des anciens retraitants

### Mardi 12 novembre

- ◆ 19h15 : réunion du Tiers-Ordre franciscain

### Mercredi 13 novembre

- ◆ Réunion de la croisade eucharistique

### Vendredi 15 novembre

- ◆ 18h00 : consultations juridiques gratuites

### Samedi 16 novembre

- ◆ Marché de Noël de l'école Saint-Louis
- ◆ 20h00 : concert d'orgue donné par Mme Grall-Menet

### Lundi 18 novembre

- ◆ 19h30 : conférence à l'IUSPX : Le Kosovo, un état islamiste au cœur de l'Europe par Antoine de Lacoste

### Mardi 19 novembre

- ◆ 19h30 réunion de la conférence Saint-Vincent de Paul

### Jeudi 21 novembre

- ◆ 17h45 : office du rosaire
- ◆ 18h30 : messe chantée de la Présentation de Marie

### Dimanche 24 novembre

- ◆ Vente sur le parvis au profit des dominicaines de Saint Manvieu et Fleury

### Lundi 25 novembre

- ◆ 19h30 : conférence IUSPX : La chute du mur (1989) : faits et mémoire par Thierry Buron
- ◆ 18h30 : messe chantée de sainte Catherine

### Mercredi 27 novembre

- ◆ 18h30 : messe des juristes

### Samedi 30 novembre

- ◆ 17h45 : premières vêpres du premier dimanche de l'aveil

### Dimanche 1<sup>er</sup> décembre

- ◆ Premier dimanche de l'Avent
- ◆ Vente de charité au profit de la conférence Saint-Vincent de Paul

## Concert d'orgue

Samedi 16 novembre 2019 à 20h00

Par Marie-Agnès Grall-Menet pour les 30 ans de son titulariat

### Programme

#### Alexandre Boëly (1785-1858)

Fantaisie et fugue en si bémol majeur

#### Johann Sebastian Bach (1685-1750)

- Choral « Jésus que ma joie demeure » BWV 147
- Badinerie (de la Suite orchestrale n°2) BWV 1067
- Sinfonia BWV 29

#### Wolfgang Amadeus Mozart (1756-1791)

- Romance (extrait de la Petite Musique de nuit)

#### Jean-Baptiste Nôtre (1732-1807)

- Suite du Quatrième ton en la mineur

#### Anonymus (XVI<sup>ème</sup> siècle)

- Variations sur Greensleaves (arrangement MAGM)
- « Voici que l'Ange Gabriel... (Angélus) »

#### Marie-Agnès Grall-Menet

- Salve Regina (composé en 2009 pour l'inauguration du grand-orgue)

#### Hector Berlioz (1803-1869)

- Marche hongroise

#### Camille Saint-Saëns (1785-1858)

- Fantaisie en Mi bémol Majeur

#### Jean Langlais (1907-1991)

- Nasard (extrait de la Suite Française)

#### César Franck (1822-1890)

- Pastorale

#### Charles-Marie Widor (1844-1937)

- Toccata de la 5<sup>ème</sup> Symphonie

Ce récital sera disponible d'ici quelques mois en C.D. à la Procure de Saint-Nicolas. Site : [www.marieagnesgrall-menet.fr](http://www.marieagnesgrall-menet.fr)

## Carnet paroissial

A été honorée de la sépulture ecclésiastique  
Ghislaine KRAFFT, 88 ans 5 octobre

## Le Chardonnet

Journal de l'église Saint-Nicolas du Chardonnet  
23 rue des Bernardins - 75005 Paris  
Téléphone : 01 44 27 07 90 - Fax : 09 56 05 57 64  
Courriel : [stnicolasduchardonnet@free.fr](mailto:stnicolasduchardonnet@free.fr)  
[www.saintnicolasduchardonnet.fr](http://www.saintnicolasduchardonnet.fr)

Directeur de la publication :  
Abbé Pierpaolo Petrucci

Maquette et mise en page :  
[t.chabridon@topazegraphic.com](mailto:t.chabridon@topazegraphic.com)

### Imprimerie

Corlet Imprimeur S.A. - ZI, rue Maximilien Vox  
14110 Condé-sur-Noireau

ISSN 2256-8492 - CPPAP N° 0321 G 87731

Tirage : 1300 exemplaires

